

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

Informations déclarant

Nom Prénom DIDELLE Valérie
Adresse email valerie.didelle@trelleborg.com

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale TRELLEBORG CLERMONT-FERRAND
Siren 391933397
Code NAF 22.19Z - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
Adresse ZI LA COMBAUDE RUE DE CHANTEMERLE 63100
CLERMONT-FERRAND

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2024
Date de fin de la période de référence 31/12/2024
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 511

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 5.5
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 34

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Résultat final en % 16.1
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus 20

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en %	7.5
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
Nombre de points obtenus	5

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	0

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	74
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	74
Mesures de correction prévues	Mesures mise en œuvre

Publication des résultats obtenus

Date de publication	25/02/2025
Site Internet de publication	https://www.trelleborg.com/fr-fr/fluidhandling/careers/trelleborg-cler-mont-ferrand

Objectifs de progression et mesures de correction

Objectif Indicateur écart de rémunération

La société se fixe pour objectif de corriger 100 % des potentiels écarts de rémunération qui pourraient exister entre les sexes pour chaque coefficient, à ancienneté, qualifications et responsabilités équivalentes.

Objectif Indicateur écart de taux de promotions

La société se fixe pour objectif de corriger 100 % des potentiels écarts de rémunération qui pourraient exister entre les sexes pour chaque coefficient, à ancienneté, qualifications et responsabilités équivalentes.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

La société se fixe pour objectif de corriger 100 % des potentiels écarts de rémunération qui pourraient exister entre les sexes pour chaque coefficient, à ancienneté, qualifications et responsabilités équivalentes.

Date de publication des objectifs

25/02/2025

Date de publication des mesures de correction

25/02/2025

**Modalités de communication des mesures de
correction auprès des salariés**

Affichage sur le site internet